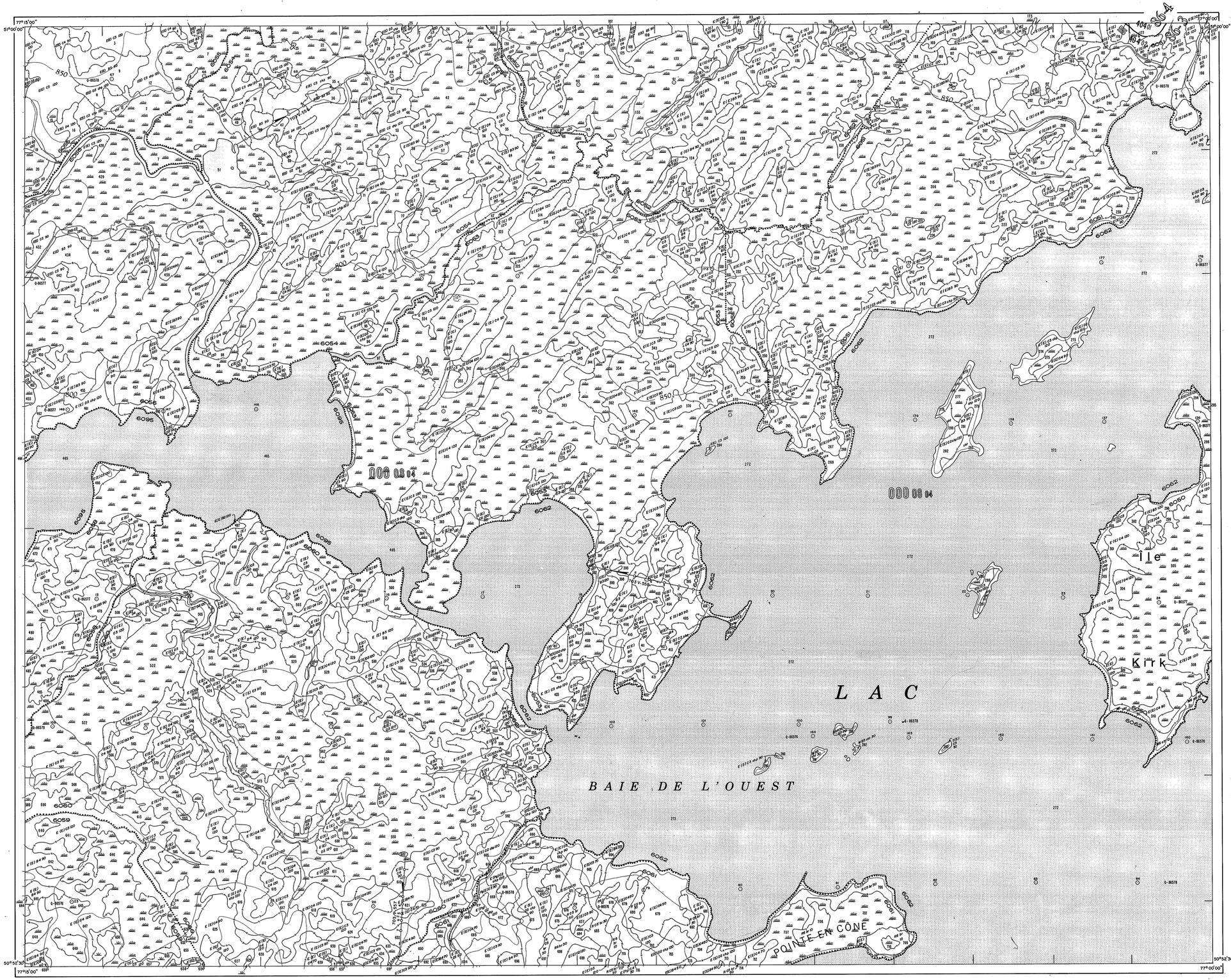

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste.
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — (sapin et/ou épinette blanche)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation)
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire (épinette blanche)
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)

Sapinière
— — (le sapin et/ou l'épin blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — à bouleau jaune (le bouleau jaune occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)

Pinède à pin gris
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin rouge
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
— — — (plantation de pin sylvestre)

Cédraie
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze)
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybrides)

Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybrides)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus	Résineux
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F1	F1 (P2)
— — — — avec pin blanc	F1	F1 (P1)
— — — — avec pin rouge	F1	F1 (P1)
— — — — avec résineux	F1	F1 (R)
— — — — avec sapin	F1	F1 (S)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	B1 S	B1 S (E)
— — — avec épinette noire ou rouge	B1 E	B1 E (E)
— — — avec pin blanc	B1 P	B1 P (E)
— — — avec pin rouge	B1 P	B1 P (E)
— — — avec résineux	B1 R	B1 R (E)
Bouleau à bouleaux jaunes avec résineux	F1 R	F1 R (E)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 P	F1 P (R)
— — — — avec pin rouge	F1 P	F1 P (R)
Peuplerais avec sapin	Pe S	Pe S (R)
— — avec pin gris	Pe P	Pe P (R)
— — avec pin blanc	Pe P	Pe P (R)
— — avec pin rouge	Pe P	Pe P (R)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (R)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (R)
Érablière avec résineux	Er R	Er R (R)
Érablière rougeaude avec résineux	Er R	Er R (R)
Mélangés à feuillus tolérants	M FR	M FR (R)
— — sur station humide	M FR	M FR (R)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes — F
— — d'essences tolérantes — Ft
— — sur station humide — Fh
— — (plantation) — Fp
Bouleau à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris — B
— — à bouleaux jaunes — Bj
Peuplerais — Pe
Chênaie rouge — Cr
Érablière — Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris — Er Bb
— — à bouleaux jaunes — Er Bj
— — à peupliers — Er Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes — Er F
— — à feuillus d'essences tolérantes — Er Ft
Plantation d'érable à sucre — Er Sp
— — de bouleau jaune — Bej p
— — de peuplier — Pep p
— — de peuplier hybride — Peh p
— — de tilleul d'Amérique — Ta p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — Id
Dénudé et semi-dénudé humide — Ih
Autre — I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole — A
Emplacement en bois, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle — cp
Coupe partielle en damier — cd
Coupe partielle par bande — cb
Coupe partielle plus épaisse légère — cpp
Éclaircie — éc
Épidémie légère — ell
Brûlis partiel — brp

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et d'épinette blanche uniquement
⊖ 1-10 % ⊖ 11-99 %

ORIGINE

Coupe totale — ct
Brûlis — br
Coupe totale — ct
Épidémie sévère — ell
Friche — fr
Plantation — p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 "	20-40 "	80-30 "	30-80 "
50 "	40-60 "	90-30 "	30-90 "
70 "	60-80 "	90-50 "	50-90 "
90 "	80-100 "	100-50 "	50-100 "
120 "	100 et plus	100-70 "	70-100 "

FORÊT HÉQUIENNE

Jeune (ou jaune) hégienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, moins de 40 ans après l'an 1900 ou moins de 40 ans après la dernière coupe totale.
Vieillissante hégienne: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges vivantes de 50 ans. Autres peuplements: majorité des tiges ont plus de 50 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR		1	2	3	4	5	6
		0-5m	5-10m	10-15m	15-20m	20-25m	25m+
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	ocean
Modérée	31 à 45 %	↑
Forte	46 à 60 %	↑↑
Abrupte	61 % et plus	↑↑↑
Superficie entourée de pentes >61 %		↑

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 cp 50-70 — défoliation, classe de pente, classe d'âge, groupement d'essences, perturbation, classe de hauteur, classe de densité, sous-group. d'essences, groupement d'essences

R C5 c60 101 — classe de pente, classe d'âge, origine de l'origine, perturbation, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. - GROUPE POISON, THÉRIAULT LTÉE — SIGNATURE: Yves Poisson
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. — SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne: 1986; Année de publication: 1987; Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 86-3*
Unité d'aménagement — 5
Unité de sondage — 000 06 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 404 00*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 98400
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Porcelle — 6062 *
Région écologique — 12 c
Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1 /11/86
Déclinaison magnétique : 17° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

32-N-4	32-N-3	32-N-2
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
32-K-13	32-K-14	32-K-15
N.E. N.O. S.E. S.O.	N.E. N.O. S.E. S.O.	N.E. N.O. S.E. S.O.
32-K-12	32-K-11	32-K-10
N.E. N.O.	N.E. N.O.	N.E. N.O.

32 K/14 N. E.